

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2017

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 30 juin 2017 à 18 heures 30.

Présents :

Mmes Christelle COCHET, Bernadette GUEYRAUD, Julie MORAND
Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Christian DAVAT, Mrs Jean-Philip FRAIX-BURNET,
Pierre GERARD (pouvoir de Cécile TRAHAND), Jean-Michel LEON

Assiste à la séance :

Absentes excusées : Mmes Monique GRUMEAU et Cécile TRAHAND (pouvoir à Pierre GERARD)

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de Julie MORAND à la fonction de secrétaire de séance.

Le Maire rappelle qu'un seul point est à l'ordre du jour

1° DESIGNATION D'UN DELEGUE ET DE TROIS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2017. Le maire rappelle que les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège d'élus : les grands électeurs.

En vue de cette élection, le Conseil municipal d'Arith doit désigner un délégué et trois suppléants ;

Avec 10 voix chacun, sont élus :

- Pierre GERARD, délégué
- Didier CAMPILLO, 1^{er} suppléant
- Cécile TRAHAND, 2^{ème} suppléant
- Jean-Philip FRAIX-BURNET, 3^{ème} suppléant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures.

Le Maire,
Pierre GERARD

Le Maire attend la fin de séance pour communiquer diverses informations :

- Scolaire. Un nouveau décret donne la possibilité aux communes de revenir sur l'organisation des rythmes scolaires. Lors du dernier conseil d'école, il a été décidé de reconduire la situation actuelle.
- Forêt. Les bois de la parcelle 7 de la forêt communale sont restés invendus lors de la vente du 27.06 à UGINE. Trois offres ont été faites mais en dessous du prix de retrait. La vente de gré à gré du lot est autorisée en dessous du prix de retrait seulement si un montant proposé est supérieur à la meilleure offre de la séance. Les éventuels acheteurs auront jusqu'au 8 juillet 2017 pour faire une proposition. Une rencontre avec Monsieur DEBANISSETTE, agent ONF, est souhaitée.
- Tournée du glacier. Une autorisation a été donnée à Gaël JACOB pour stationner son vesp' à glaces, le vendredi après-midi, près de la boulangerie. L'entreprise PORCHERON sera contactée pour étudier la possibilité d'un raccordement électrique dans les coffrets du mur du parking et pour réajuster la programmation de l'éclairage public.

- Chemin des Meunières. En attente du planning de l'entreprise Aillon TP.
- FDEC (Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes). Une demande de subvention, sur ce fonds, avait été déposée pour poser une isolation extérieure et changer les portes d'entrée de l'ancien presbytère. Les travaux, évalués à 32 555.00 € H.T., seraient subventionnés à hauteur de 16 278 .00 €.
- Bâtiment mairie. Recherche de nouveaux architectes. Le projet de nouveau bâtiment présenté par la SICAHR ne fait pas l'unanimité.
- PLUi. Une réunion "territorialisation du développement" du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements sur le secteur des Bauges est prévue le 13.07.17 au Châtelard.
- DDE reste au Châtelard.
- Côte de l'Épine. Elle sera fermée à la circulation les 4, 5 et 6 juillet en raison du fauchage des accotements et talus.
- Une personne prénommée « Alexandra » a déposé un courrier dans la boîte aux lettres de la mairie suggérant diverses « améliorations » pour la vie quotidienne des Arithois. Ne sachant à qui adresser une réponse, cette lettre est classée sans suite.